20-INDUSTRIE-CONSTRUCTION

En 2011, la contribution au PIB des entreprises de l'industrie de transformation hors nickel est estimée à 5,5 %. En Nouvelle-Calédonie, les principales activités industrielles sont l'industrie agro-alimentaire, la production de biens de consommation et de produits du bâtiment, l'impression et la signalétique, et les équipements industriels.

En 2015, plus de 2 530 entreprises appartiennent au secteur de l'industrie de transformation (hors nickel et construction). La plupart sont de petites unités : près de 80 % n'ont aucun salarié, 16 % ont entre 1 et 9 salariés, et seulement 7 % ont plus de 20 salariés. Elles emploient près de 6 500 salariés, soit une progression de 15 % par rapport à 2011. Les emplois sont principalement concentrés dans l'industrie agro-alimentaire, la réparation et l'installation de machines et d'équipements, la fabrication de produits métallurgiques hors nickel et de produits en caoutchouc et en plastique.

La production locale est fortement soutenue depuis plusieurs années, à travers des outils variés. Les industries de transformation bénéficient notamment de mesures de protections tarifaires et de restrictions quantitatives sur les importations concurrentes, ainsi que d'exonérations fiscales de TGI sur les matières premières et les biens d'investissement importés. Ces outils devraient toutefois être réformés à terme, avec la mise en œuvre de la TGC.

Les provinces, compétentes en matière de développement économique, ont également instauré des aides à l'industrie, dans le cadre de leurs codes de développement. L'industrie de Nouvelle-Calédonie bénéfice également des dispositifs de défiscalisation nationale et locale.

Plus récemment, les actions de soutien à l'exportation des produits locaux se développent. Ainsi, en 2015, est né le cluster "Avenir Export", afin d'accompagner les acteurs économiques lors des phases de prospection ou promotion sur les marchés extérieurs, et faciliter la mutualisation des démarches logistiques, y compris lors de la phase de commercialisation des produits. En 2016, le gouvernement a présenté ses Orientations pour le soutien à l'export (Ose).

- Nickel. *Voir 18.*
- Construction. *Voir 20.2.*
- TGI (Taxe Générale à l'Importation). *Voir 12.5.*
- TGC (Taxe Générale sur la Consommation). *Voir 11.4.*
- Codes de développement. *Voir 14.3.*
- Défiscalisation. *Voir 14.2.*

SOURCES [1] ISEE. [2] Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. [3] Province Nord. [4] Province Sud.

VOIR AUSSI

Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie : www.finc.nc
Chambre de commerce et d'industrie : www.cci.nc
Présentation des Orientations pour le soutien à l'export (Ose) : www.gouv.nc

20.1 INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Production et valeur ajoutée dégagée par l'industrie* [1]

	Industrie manufacturière			Industrie agro-alimentaire		
	2005	2010	2011	2005	2010	2011
Production (P)	54 359	87 761	91 704	30 599	42 037	44 638
Consommation intermédiaire (CI)	34 020	53 891	56 267	19 754	29 079	31 682
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	**20 339**	**33 870**	**35 437**	**10 845**	**12 958**	**12 956**
Part dans le PIB	3,4	4,0	4,0	1,8	1,5	1,5

** Hors mine, métallurgie et construction.*

Unités : million de F.CFP, %

Évolution du nombre de salariés dans l'industrie de transformation* par principale activité [1]

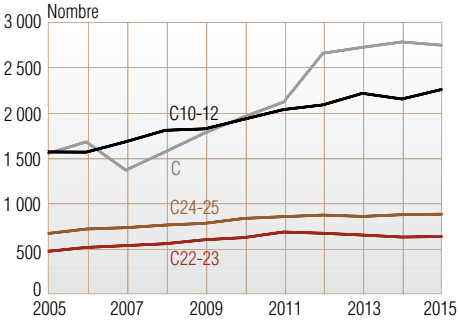

** Au 31 décembre.*

Évolution du nombre d'entreprises dans l'industrie de transformation* par principale activité [1]

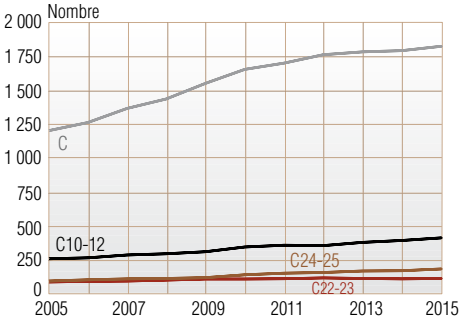

** Au 31 décembre.*

C10-12 : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabacs. C22-23 : fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, et autres produits minéraux non métalliques. C24-25 : métallurgie et fabrication de produits métalliques hors nickel, à l'exception des machines et des équipements. C : autres.

Résultats financiers des principales entreprises dans les industries de transformation en 2012 [1]

	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires global	Taux de valeur ajoutée	Part des frais de personnel dans la VACF*	Ratio de profitabilité financière
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et autres produits minéraux non métalliques	62	19 323	31	58	11
Industries alimentaires et fabrication de boissons	156	44 157	35	63	8
Métallurgie (hors nickel) et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	78	17 019	37	68	8
Autres industries de transformation	388	42 211	38	77	5

** Valeur ajoutée au coût des facteurs.*

Unités : nombre, million de F.CFP, %

Note : Le terme "entreprises" auquel il est fait référence dans ce document renvoie aux entreprises du secteur marchand déclarant à l'impôt sur les sociétés ou au régime des bénéfices industriels et commerciaux au réel ou simplifié. Sont exclus les déclarants au forfait et au régime des bénéfices non commerciaux.

Aides à l'artisanat et à l'industrie accordées par le secteur public [2 à 4]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Projets	Aides accordées	Projets	Aides accordées	Projets	Aides accordées	Projets	Aides accordées	Projets	Aides accordées	Projets	Aides accordées
Etat *(a)*	4	1 120	1	94	1	499	1	4 125	3	1 303	2	2 036
Province Sud	16	35	8	20	14	55	9	35	12	42	15	11
Province Nord	24	59	26	43	17	26	7	28	2	16	4	13

(a) Projets de l'industrie agrées au titre de la défiscalisation.

Unités : nombre, million de F.CFP

20-INDUSTRIE-CONSTRUCTION

La construction est un des principaux secteurs d'activité de l'économie calédonienne, représentant 11,2 % du PIB en 2011. Après avoir atteint un pic à 8 400 salariés en 2011, le secteur emploie 6 900 personnes fin 2015, soit 10 % de l'emploi salarié privé. Au début des années 2000, il employait 5 000 salariés.

Durant la décennie 2000, l'activité du secteur a été soutenue par les grands chantiers collectifs, et surtout par l'habitat. Un tiers du parc de logements existant à la fin des années 2000 a ainsi été construit au cours de cette décennie. La demande des particuliers en logements était alors stimulée par l'accroissement de la population dans le Grand Nouméa, le développement des squats, les migrations internes et externes, ainsi que par les phénomènes de décohabitation. Ces besoins ont conduit les opérateurs sociaux et privés à mettre en œuvre des programmes de logements sociaux et de lotissements privés.

A partir de 2005, le secteur a connu un surcroît d'activité avec la construction des usines métallurgiques de Vale NC et KNS, des infrastructures destinées aux Jeux du Pacifique et le développement de la zone VKP. Depuis 2012, l'activité du secteur du BTP enregistre un ralentissement significatif avec l'achèvement de ces grands projets et le ralentissement de la production de logements. Le chantier du Médipôle, commencé mi-2012 et achevé en 2016, a toutefois contribué à soutenir l'activité des entreprises du secteur. D'autres projets démarrent en 2016, tels que l'aménagement de la voie de circulation réservée à la future ligne de transport Néobus dans le Grand Nouméa.

La construction de logements privés est relancée à partir de 2014 par le dispositif calédonien de défiscalisation en faveur de l'investissement dans le logement intermédiaire, qui devrait courir jusqu'en 2018. Ainsi à partir de 2014, la progression du volume des encours de crédits à l'habitat et à la construction est soutenue, après un très net ralentissement en 2012-2013. Le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le COTSUEL pour les habitations neuves augmente lui de 33 % entre 2014 et 2015.

En 2016, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un cadre réglementaire, le RCNC, qui devrait être mis en application en 2017 et offrira une dimension structurante au secteur de la construction.

- Secteurs d'activité. *Voir 15.2.*
- PIB. *Voir 11.1.*
- Emploi salarié. *Voir 9.3.*
- Parc de logements. *Voir 6.1.*
- Opérateurs sociaux. *Voir 6.4.*

- VKP. *Correspond à la zone regroupant les communes de Voh, Koné et Pouembout en Province Nord, dont le développement s'est accéléré avec la construction de l'usine de Vavouto de KNS. La commune voisine de Poya est parfois incluse pour désigner cette zone (VKPP).*

- Médipôle. *Voir 5.5.*
- Néobus. *Voir 22.2.*
- Défiscalisation. *Voir 6.5.*

- COTSUEL. *Le Comité Territorial pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité est l'unique organisme agréé pour délivrer le visa de l'attestation de conformité d'une installation électrique à la fin d'une construction. Tout distributeur d'électricité, avant de procéder à la mise sous tension d'une installation nouvelle ou rénovée, est tenu d'exiger une attestation de conformité de cette installation aux règles de sécurité en vigueur.*

- Référentiel de la Construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC). *Adopté en 2015, le RCNC est constitué des normes de construction rendues applicables en Nouvelle-Calédonie, et des agréments de matériaux de construction et de produits naturels du territoire. Il devrait ainsi permettre de garantir la qualité de la conception et de la réalisation des ouvrages, mais aussi de protéger le consommateur.*

SOURCES [1] CAFAT-ISEE. [2] IEOM. [3] TOKUYAMA Nouvelle-Calédonie. [4] DRDNC. [5] ISEE. [6] COTSUEL. [7] DSF, CAFAT/ISEE.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

Évolution du nombre d'entreprises et de salariés dans la construction par activité* [1]

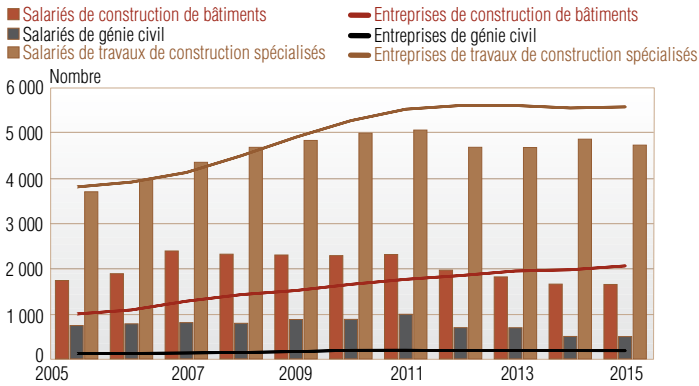

** Au 31 décembre, hors KNS.*

Évolution du montant de l'encours des crédits à l'habitat* [2]

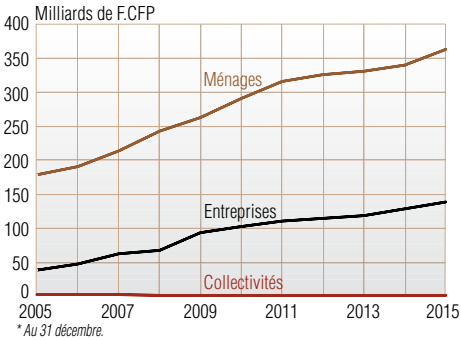

** Au 31 décembre.*

Évolution de la consommation de ciment [3 et 4]

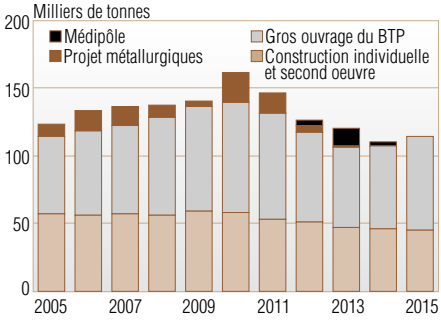

Production et valeur ajoutée dégagée par la branche construction [5]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Production (P)	127 811	152 892	171 143	216 903	265 481	317 226	336 095
Consommation intermédiaire (CI)	79 032	90 755	105 343	137 560	188 652	232 605	236 366
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	**48 779**	**62 137**	**65 799**	**79 343**	**76 829**	**84 621**	**99 729**
Part dans le PIB	8,2	9,4	8,6	10,8	10,3	10,0	11,2

Unités : million de F.CFP, %

Évolution du nombre de constructions ayant fait l'objet d'attestations de conformité du COTSUEL* [6]

	2014		2015		Variation 2015/2014	
	Neuf	Rénové	Neuf	Rénové	Neuf	Rénové
Habitation	1 622	355	2 161	328	33	-8
Province Nord	215	39	418	29	94	-26
Province Sud	1 406	316	1 743	299	24	-5
Autres	483		414		-14	

** Il s'agit du nombre d'attestations de conformité électrique visées par le COTSUEL, hors zones non soumises à permis de construire (réserves foncières).*

Unités : nombre, %

Résultats financiers des principales entreprises de la construction en 2012 [7]

	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires global	Taux de valeur ajoutée	Part des frais de personnel dans la VACF*	Ratio de profitabilité financière
Division					
Construction de bâtiments	495	61 006	30	65	6
Génie civil	81	18 305	38	74	17
Travaux de construction spécialisés	930	84 592	37	79	3

** Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF).*

Unités : nombre, million de F.CFP, %